

70425 - Le constat de la sécrétion du sperme est-elle nécessaire pour attester la majorité de quelqu'un ?

question

Je suis un jeune de 16 ans et j'ai décelé en moi tous les signes de la puberté sauf la sécrétion du sperme... Cet état est-il naturel ou pathologique sachant que je suis végétarien ?

la réponse favorite

Louanges à Allah

La puberté a des signes bien connus chez les deux sexes. Pour le mâle, elle se manifeste par l'un des trois signes : la sécrétion du sperme, l'apparition de poils autour du sexe ou l'atteinte de l'âge de 15 ans. Pour la femelle, elle se manifeste par ces trois dits signes et un quatrième qui est la menstruation. Il n'est pas nécessaire que tous ces signes apparaissent chez quelqu'un pour qu'on le juge pubère. Car seule l'apparition de l'un des signes suffit. Voir ach-charh al-mumti' 6/202.

Si vous avez 16 ans vous êtes majeur, même sans la sécrétion de sperme.

Sachez que vous êtes désormais religieusement responsable de vos paroles et de vos actes en vertu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **La plume est suspendue en trois cas : celui d'un enfant impubère ; celui du dormeur et celui d'un malade mental** » (rapporté par Abou Dawoud, 4402 et par at-Tirmidhi, 1423 et par Ibn Madja, 2041 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

Nous avons interrogé des médecins sur votre cas et ils nous ont expliqué qu'il pourrait être pathologique ou naturel. Vous devriez par conséquent consulter un spécialiste pour vous édifier sur votre cas.

Nous demandons à Allah de vous assister et de nous assister. Allah le sait mieux.